



Tout vol effectué par Air Pyrénées Montgolfière est régit par :

- Les tarifs applicables
- Les conditions générales de vente
- La réglementation applicable, laquelle est réputée faire partie intégrante des présentes.

#### **TARIFS**

Nos tarifs comprennent : l'organisation du vol, l'assurance transport de passagers à titre onéreux.

#### **ACHAT DES TICKETS DE VOL**

Les commandes de tickets de vol peuvent être faites par courrier ou par e-mail. Les tickets vous sont envoyés dès réception de votre règlement.

#### **RESERVATION**

Nos tickets sont valables deux ans à partir de leur date d'achat, et ne sont pas remboursable à l'exception du ticket vol libre avec l'assurance annulation (+25€). Vous devrez faire votre réservation par téléphone au 06 72 61 07 55. Vous êtes informé des conditions météorologiques nécessaires pour pouvoir voler en montgolfière. En cas d'annulation dû à de mauvaises conditions météorologique, il vous sera demandé de choisir une autre date.

#### **ANNULATION OU REPORT DU FAIT DE AIR PYRENEES MONTGOLFIERE**

AIR PYRENEES MONTGOLFIERE se réserve le droit d'annuler un vol en raison des mauvaises conditions météorologiques ou pour des raisons de sécurité. L'annulation peut intervenir juste avant un décollage, AIR PYRENEES MONTGOLFIERE n'est en aucun cas tenue pour responsable des dépenses engagées par le passager pour se rendre sur le lieu de rendez-vous ou de décollage (déplacement, restauration, hébergement). Le ticket reste donc valable jusqu'à la fin de sa période de validité et une autre date est alors fixée en accord avec les deux parties.

#### **ANNULATION OU REPORT DU FAIT DU PASSAGER**

En cas de report de date du fait du passager, il est demandé de nous prévenir au minimum 8 jours à l'avance. En cas de report tardif (moins de 8 jours avant le vol), de non présentation sur le lieu de rendez-vous à la date et heure fixée ou de plus de deux reports, le ticket sera considéré comme consommé.

#### **REGLEMENT A BORD DE L'AERONEF**

Vous devrez le jour du vol être muni de votre ticket pour monter à bord de l'aéronef. Le pilote est seul maître à bord et à ce titre à toute autorité sur les passagers embarqués. Il peut à tout moment décider de décharger tout passager ou tout chargement présentant un danger pour la sécurité ou le déroulement du vol. Il peut à tout moment interrompre le vol pour des raisons de sécurité.

#### **MODIFICATION DE LA PRESTATION**

Air Pyrénées Montgolfière peut faire appel à d'autres aéronefs.

#### **ASSURANCES**

Air Pyrénées Montgolfière est couverte pour les vols de passagers effectués à titre onéreux par un contrat d'assurance souscrit auprès de la Réunion Aérienne.

Avis : Aux passagers concernant la limitation de responsabilité.

La responsabilité du transporteur vis-à-vis des passagers en cas de décès ou de dommages corporels est limitée à une somme maximum de 114 500 € par passager. Une protection complémentaire peut-être obtenue en contractant une assurance auprès d'une compagnie d'assurance. Pour tous renseignements complémentaires, veuillez consulter votre transporteur ou votre compagnie d'assurance.

Avis : De limitation de responsabilité en matière de bagages ou effets personnels.

Le transporteur n'encourt aucune responsabilité pour les articles fragiles ou de valeur. De plus amples informations peuvent être obtenus auprès du transporteur.

#### **ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

En cas de litige, le tribunal compétent sera celui de Pau.